



Réf. : 2019-05-D-3-fr-1

Orig. : FR



## **Décisions du Comité budgétaire – 05 et 06 mars 2019 à Bruxelles**

Approuvées par procédure écrite n° 2019/16

### **III. POINT/DECISIONS**

- Proposition de modification du document « Cadre et organisation de la formation professionnelle continue dans les Ecoles européennes, doc 2016-01-D-40 » (document 2018-09-D-37-en-2)

**Le Comité budgétaire approuve les propositions de modifications relatives à la formation en matière de compétence numérique avec une entrée en vigueur immédiate. Le document approuvé 2016-01-D-40 « Cadre et organisation de la formation professionnelle continue dans les Ecoles européennes » sera adapté en conséquence ainsi que le Memorandum y relatif (2018-01-M-4).**

- Virement de crédits : Bruxelles I (document 2019-02-D-44-en-1)

**Le Comité budgétaire approuve le transfert de crédit à Bruxelles I de la ligne « Dépenses relatives aux Chargés de Cours » vers la ligne « Dépenses pédagogiques ».**